REPUBLIQUE FRANCAISE Département du Puy de Dôme

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BOIS DE L'AUMÔNE

| Nombre de membres | | | |
|------------------------------------|----------------|----------|--------|
| Afférents au Comité Syndical | En exercice | Présents | Quorum |
| 85 | 85 | 46 | 43 |

Date de convocation du Comité Syndical 16 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège 16 juin 2023

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 46 Nombre de délégués ayant voté pour : 47 Nombre de délégués ayant voté contre : 0 Nombre de délégués s'étant abstenu : 0 Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Le 22 juin 2023 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle de l'Ancien Marché de Randan, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. David GAYET est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans: ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CAZALS Jean-Claude, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, DESMARETS Pierre, DOLAT Gilles, GEOGEON Hugues, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, MAUBLANT Alain, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, NURY Jacques, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté: DEGOILLE Michel, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GAYET David, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédérick, MAS Gilles.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge: COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, GEORGES Denis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier: DEVAUX Alexandre, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, ROZIERE Anne, SOALHAT Didier.

Mond'Arverne Communauté: BORDIER Jean-Marc, LOCUSSOL Jacques, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoir(s):

Mme Joëlle ROUSSELET donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Accusé de réception en préfecture 063-256300161-20230622-DEL2023-13-DE Date de télétransmission : 03/07/2023 Date de réception préfecture : 03/07/2023 Thème: QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2023-13: Renouvellement de la composition du Bureau Syndical

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 7 des statuts du Syndicat du Bois de l'Aumône;

VU la délibération n° 2020-26 du Comité Syndical en date du 17 septembre 2020 portant constitution du Bureau ;

VU la délibération n° 2022-44 du Comité Syndical en date du 07 décembre 2022 portant renouvellement de la constitution du Bureau ;

VU la démission de Mme Amélie LUBIONDO de ses fonctions de Vice-Présidente ;

VU l'acceptation de la démission susmentionnée par le Préfet en date du 17 mai 2022 en application des articles L.2511-2 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 2022-31 du Comité Syndical en date du 29 septembre 2022 portant réélection d'un Vice-Président ;

CONSIDÉRANT qu'il a été décidé par délibération n° 2020-25 de fixer à 21 le nombre de membres du Bureau ;

CONSIDÉRANT que Mme Amélie LUBIONDO, n'étant plus Vice-Présidente, n'est plus membre de droit du Bureau ;

CONSIDÉRANT que M. Frédérick MARTIN a été élu Vice-Président lors du Comité Syndical du 29 septembre 2022 et qu'il était déjà membre du Bureau avant cette élection ;

CONSIDÉRANT le décès de M. Dominique TIXIER en date du 29 novembre 2022;

CONSIDÉRANT les deux places vacantes au sein du Bureau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux nouveaux membres du Bureau Syndical;

Le Président propose de procéder à l'élection de deux nouveaux membres du Bureau, après appel à candidature, au scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé.

Messieurs Gilles MAS et Bernard AMEILBONNE se portent candidats.

M. Gilles MAS, ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé membre du Bureau du Syndicat du Bois de l'Aumône.

M. Bernard AMEILBONNE, ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé membre du Bureau du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Le Comité Syndical,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : PREND ACTE des résultats de ces élections et de la nouvelle composition du Bureau :

- Le Président,
- Les Vice-Présidents.
- Les autres membres élus du Bureau : M. Emeric DECOMBE, Mme Nathalie MARIN,
 M. Jean-Paul POUZADOUX, M. Jean-Louis ROUVIDANT, M. Bernard DUCREUX, M. Jacques
 LOCUSSOL, Mme Florence PLUCHART, M. Gilles DOLAT, M. Jean-Pierre CHRETIEN, M. Michel SAHUT, M. Gilles MAS et M. Bernard AMEILBONNE.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Lionel CHAUVIN